

Procès-verbal du Conseil Municipal
Mercredi 13 septembre 2023
Salle Romain Rolland

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Sont présents : Nicolas BOURDOUNE, Isabelle CIUDAD-KADI, Alain MAGNIEN, Louissette DUQUE, Roland GATEAU, Nicole FAULE, Alain DEDIANNE, Sophie MEFTAH, Dominique GIRAULT, Zaraa DIMPRES, David DAPOIGNY, Nicole LOISEAU MONFOURNY, Muriel CHRETIEN-BRION, Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI, Caroline LAMY, Odile MAILLARD, Michel CARVOYEUR, Dominique MECHIN et Julien GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Gilles TEXIER, Valérie TAUPENOT-MUGNIER, Loïc BOICHE et Mickaël DEDIANNE ont donné respectivement procuration à Roland GATEAU, Isabelle CIUDAD-KADI, Nicolas BOURDOUNE et Alain DEDIANNE.

Est excusé : Ruddy PARDANAUD.

Absents non excusés : Rémi CHOLET, Véronique LEPINASSE et Marcel SANDRAS.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH.

Lecture du Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 28 août par Mme S. MEFTAH.

Aucune observation apportée au PV du 28 août 2023.

➤ Vote du PV du 28 août 2023 : Unanimité.

N. BOURDOUNE : Je souhaiterais ajouter un point à l'ordre du jour. Celui-ci a été abordé en Commission des travaux : l'attribution du marché de réfection de la plateforme de la route d'Armes entre le collège et lycée.

➤ Vote de l'ajout de ce point à l'ordre du jour : Unanimité.

N. BOURDOUNE : Avant de commencer, je souhaiterais que notre nouvelle cheffe de projet « Petites Villes de Demain » puisse se présenter pour mettre un visage sur un nom.

- Présentation de Béatrice Le Bon, chargée de projet Petites Villes de Demain

Béatrice LE BON : Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur Le Maire.

Je m'appelle Béatrice Le Bon. Je suis arrivée le 15 mai dernier en tant que cheffe de projet sur le dispositif « Petites Villes de Demain » en remplacement de Sophie REYNAUD qui a permis de mettre en place le contrat de convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) et les fiches d'actions des différents projets pour revitaliser et dynamiser la ville de Clamecy qui vous avait été présentées précédemment.

Ma fonction principale est de programmer les actions retenues, de réaliser les recherches nécessaires à leur financement et d'organiser leur lancement.

À cette fonction s'ajoute aussi la compétence de planifier des ateliers ou réunions de travail avec les partenaires et acteurs principaux pour favoriser l'essor du programme de redynamisation prévu dans les fiches actions de l'ORT.

Si vous avez des questions, des remarques ou des idées, vous pouvez me retrouver au 1^{er} étage au pôle urbanisme. Je reste à votre écoute, 1^{er} étage et rencontre dans les différentes commissions de travail et de chantier.

INSTITUTIONNEL :

- Dénomination de place :

N. BOURDOUNE : Il est proposé d'attribuer le nom suivant à l'espace devant la Faïencerie Colas : Place Roger Colas. Clamecy possède deux 1, place de la gravière, l'un concerne la Caisse d'Épargne, l'autre se rattache au magasin de la faïencerie Colas.

Dans le cadre de l'adressage, nous devons mettre à jour l'ensemble des numérotations et noms de rues de Clamecy. Par ailleurs, la ville organise, avec la famille Colas, une manifestation dans le cadre de l'anniversaire d'Alain Colas, le 16 septembre étant la date anniversaire où il aurait eu 80 ans. Différents événements sont prévus. Nous avons échangé avec la famille et proposé de renommer la place devant le magasin Place Roger Colas, nom du fondateur de la dynastie de la faïencerie Colas, en reprenant en 1937 la faïencerie de son employeur, André Duquenelle, fondée en 1918.

La faïencerie Colas a marqué l'histoire de notre territoire et a rayonné jusqu'à nos jours. Pendant la guerre, elle a donné du travail à de nombreuses familles du territoire et a aussi permis à Alain Colas de se lancer dans son périple de navigateur. Nous souhaitons pouvoir renommer cette place Roger Colas, en l'honneur de cette famille importante pour Clamecy et pour la visibilité du magasin.

J. GUIBERT : C'est une bonne chose de rendre hommage à une personne qui a marqué le territoire de façon positive. Je suis d'accord avec cette proposition. Vous avez peut-être prévu de mettre en avant cet artisanat d'art en mettant la ou les plaques de cette place en faïence.

N. BOURDOUNE : Travailler sur l'adressage nous ouvre cette opportunité. Des rues sont à renommer et à féminiser car il existe très peu de rues et une seule place avec un nom de femme. Tout un travail est à réaliser à ce sujet.

O. MAILLARD : Vous proposez d'attribuer le nom « Place Roger Colas » à l'espace situé devant la faïencerie Colas. Nous rendons hommage à cette famille clamecycoise, qui a fait connaître et fait connaître la ville au niveau national et international. Nous nous associons à cette démarche. Toutefois, dénommer c'est bien, mais rénover puis dénommer, c'est mieux, c'est plus difficile. Cette place mérite mieux sur le plan d'aménagement. À quand la date du dernier aménagement ou la dernière rénovation ? Il aurait été opportun d'effectuer quelques travaux en amont avant de rendre hommage à M. Colas.

N. BOURDOUNE : Nous ne sommes pas responsables de la date anniversaire d'Alain Colas. Une réhabilitation est imaginée sur cet espace. Il s'agit du traitement des berges de l'Yonne. Ce projet a été lancé sous l'ancienne mandature par l'ancienne Communauté de communes, la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne (CCVY) et devrait être porté par la Communauté de Communes Haut-Nivernais Val d'Yonne (CCHNVY). Comme vous le constatez, cela patine un peu.

Au niveau du port, des aménagements ne sont pas terminés. Nous sommes sur la Tranche 2. La commune a pris en charge une partie de l'aménagement du port, même si ce n'était probablement pas de notre responsabilité, dans le but de mieux accueillir les touristes. Les quais des plaisanciers doivent être aménagés. Une réunion sur ce sujet avec Madame la sous-préfète, VNF aura lieu le 9 octobre. La Ville doit aussi effectuer des travaux sur le chemin des passerelles mais nous sommes

dépendants des réaménagements des déversoirs par VNF. Après l'achèvement de la deuxième tranche, une troisième tranche doit s'opérer par l'intermédiaire de la CCHNVY pour retraiter tous les espaces autour du pont. Dans quel délai ? J'aurai souhaité que ce soit déjà fait, mais nous ne sommes pas maîtres du calendrier. Pour information, une quatrième tranche aura lieu, le projet étant de long cours, pour l'ensemble des berges de l'Yonne jusqu'aux anciens abattoirs.

Je vous encourage vivement, Mme MAILLARD, à insister auprès de la CCHNVY pour lancer cette troisième tranche le plus rapidement possible.

➤ Vote de la dénomination de place : Unanimité.

MARCHÉS PUBLICS :

- Étude Cinéma : réhabilitation friche : demande de subvention

N. BOURDOUNE : Le projet consiste en la reconversion en cinéma d'un bâtiment municipal, friche industrielle, de 1 369 m², situé rue de la porte d'Auxerre. Il s'agit des anciens établissements Laballery, où se situent actuellement :

- Radio Flotteurs,
- les Restos du cœur,
- la Confrérie Saint Nicolas dont nous organisons actuellement le déménagement,
- Le Chevalet pour très peu de temps, un nouveau lieu ayant été identifié. Nous avons rendez-vous avec la présidente qui doit nous dire l'espace nécessaire puis s'y installer.

Un travail préparatoire d'un an a déjà été opéré pour libérer une partie des locaux puisqu'à terme, nous avons l'opportunité de construire un nouveau cinéma à Clamecy.

Pour ce faire, une étude de marché cinématographique avec Hexacom agréé par le CNC (Centre National du Cinéma) doit être réalisée ainsi qu'un accompagnement de l'ADRC (Agence pour le Développement Régional du Cinéma).

Le coût des études est estimé à 13 140 € TTC avec un accompagnement financier par la Banque des Territoires à hauteur maximale de 50 % du montant TTC pour les prestations HEXACOM et ADRC.

Je vous demande l'autorisation de solliciter une subvention de soutien la plus élevée possible au co-financement de l'ingénierie externe auprès de la Banque des Territoires au titre du dispositif Petites Villes de Demain et signer les devis des différents prestataires.

Dépenses TTC		Recettes	
Etude cinématographie	11 640,00	BANQUE DES TERRITOIRES	6 570,00
Études ADRC	1 500,00		
		TOTAL SUBVENTION	6 570,00
		Autofinancement	6 570,00
TOTAL Dépenses	13 140,00	TOTAL Recettes	13 140,00

J. GUIBERT : J'ai du mal à voir le degré d'urgence d'un nouveau cinéma dans notre commune. Je sèche un peu. Nous n'avons pas le meilleur cinéma mais il fait le travail par rapport à la taille de la commune.

N. BOURDOUNE : L'actuel cinéma est excentré avec des problèmes de stationnement avérés. Les salles ont certes été réaménagées, mais le bâtiment est assez dégradé. La toiture est à refaire à la charge du propriétaire actuel s'il devait s'engager dans cette démarche. L'outil est fonctionnel mais l'espace n'est

pas adapté. Le loyer est aussi important puisque le coût annuel s'élève, au fil des réévaluations, à 45 000 €, somme plus que conséquente. La construction d'un nouveau cinéma sera subventionnée jusqu'à 90 %.

On peut considérer, pour un projet estimé entre 1,5 et 3 millions d'euros, que le reste à charge de la commune serait de 100 000 € pour un projet d'un million d'euros. Nous amortissons 2 ans de loyer pour un cinéma avec 3 salles à proximité immédiate du centre-ville et de ses commerces, un stationnement adapté et réhabiliter l'ancienne imprimerie Laballery, qui est une friche industrielle. Pour nous, il s'agit à court terme d'une bonne opération et, à long terme, une économie substantielle pour un outil mieux implanté, plus adapté et dont le taux de fréquentation augmentera, amenant des recettes supplémentaires à Clamecy.

J. GUIBERT : Merci de la réponse. Ma première réaction était un vote hostile, mais au vu des informations, je vais voter favorablement. On est sur une étude, ce qui permettrait de voir plus clair. Il y a des zones pas forcément les plus adaptées pour un cinéma à cet endroit. Il y a peu de places de parking mais un projet de développement de places de parking peut se réaliser. Habitant à côté, je suis obligé de me garer ailleurs. La rue est assez peu visible, sauf pour les gens qui passent à côté. Une étude de marché ou de probabilité sera probablement menée sur ce projet.

N. BOURDOUNE : Je peux aussi vous rassurer sur la signalétique. Un gros travail sera effectué à terme pour cet établissement si le projet se réalise. Pour le stationnement, il existe actuellement le quai Saint Roch, ainsi qu'une occupation provisoire du parking Marcelot par des gens du voyage. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une contractualisation entre l'État, l'association Gadjé, la commune et les voyageurs, en attendant que la zone tampon de la CCHNVY aboutisse. Je suis intervenu à ce sujet lors du Conseil Communautaire d'hier soir concernant le dépôt du permis de construire pour cet aménagement. L'espace actuellement occupé sera aménagé en zone de stationnement avec une passerelle pour traverser le canal des marchands et aller directement à l'entrée du futur cinéma. Au-delà de l'aménagement de cette friche industrielle, il s'agit du traitement global d'un quartier et le développement de son attractivité.

M. CARVOYEUR : Il est évident que c'est un grand projet, une bonne idée. On avait réfléchi sur le sujet il y a assez longtemps. La passerelle vers les parkings amène un débouché vers les écoles, permettant un accès des scolaires au cinéma, ce qui est très bien.

Une chose m'interpelle. Dans l'ensemble de cette réhabilitation, qui va amener un joli immeuble, nous avons une verrue derrière, le silo, qui va dégrader l'image de ce projet. Comme on va raser les bâtiments, on pourrait utiliser l'entreprise pour démolir le silo pour un ensemble patrimonial de qualité.

N. BOURDOUNE : Un collectif de professionnels du cinéma s'est constitué pour une remobilisation de l'espace du silo et des anciens abattoirs. Nous pouvons mener ce projet parallèlement ou dans la foulée. Dans le développement du cinéma et des métiers du cinéma, une véritable politique d'incitation financière existe. On peut espérer une déconstruction du silo assez rapide et de façon indolore pour la collectivité pour se retrouver avec un espace réhabilité en lien direct et indirect avec les activités cinématographiques.

O. MAILLARD : Je viens d'écouter et mes interrogations ont été en partie levées. Vous projetez la reconversion en cinéma d'un bâtiment municipal pour une étude de 13 140 € par un cabinet situé dans l'Hérault. Nous n'avons eu ni discussion, ni information en amont. Nous apprenons cinq jours en amont du conseil du lieu d'implantation, de nouveaux projets, de nouveaux locaux. La cuisine centrale au dernier conseil et le cinéma ce jour. Ces locaux sont occupés par plusieurs associations. Vous avez décidé de nous ignorer alors qu'il s'agit d'une décision importante pour la vie associative et des habitants.

Une proposition de changement de locaux a été proposée à la Confrérie Saint Nicolas, dans des locaux avec d'importants travaux. Je pense que la décision n'a pas encore été prise. La réattribution de locaux doit se faire dans des conditions plus que correctes. Alors dans ces conditions pourquoi un cinéma à cet endroit. Je valide ce projet. La bordure du Beuvron bien connue pour ses débordements, et de plus il n'existe pas de parking. Vous avez expliqué nous informer d'un prochain parking sur la place nommée tout à l'heure. L'étude aurait dû le signaler bien en amont, lors de l'envoi du document.

N. BOURDOUNE : Des discussions ont lieu depuis plusieurs mois dans le cadre du programme PVD. Cela fait d'ailleurs partie des orientations du programme avec des financeurs dont la Banque des Territoires pour le financement de cette étude. Celle-ci est en vue de la réhabilitation d'une friche. On peut déroger au taux de subvention de 80 % pour aller jusqu'à 90 % sous réserve de faire des études avec Hexacom et la DRC à la demande du financeur potentiel, le CNC. Ils choisissent les spécialistes les plus qualifiés pour la réalisation des projets. Nous ne l'avons pas choisi mais nous nous sommes rangés à la volonté d'un financeur potentiel.

Les associations ne viennent pas de le découvrir. J'ai échangé sur ce sujet il y a fort longtemps avec la présidente de la Confrérie Saint Nicolas et son bureau, avec Flotescap. J'ai échangé avec Le Chevalet dès le printemps, avec Radio Flotteurs il y a deux semaines. Radio Flotteurs souhaite depuis longtemps s'installer dans de nouveaux locaux et être beaucoup plus visible. Pendant le temps de l'étude, il n'est pas nécessaire d'alarmer les associations tant qu'on n'a pas la certitude de s'engager dans ce projet. La Saint Nicolas insiste lourdement pour trouver de nouveaux locaux. Nous répondons donc à leur demande.

Pour les autres associations, des solutions seront trouvées, ce bâtiment étant en fin de vie avec des toits fuyards. Il n'est pas possible de le rénover car cela coûterait de l'argent à la commune, ce que vous m'auriez reproché. Ce projet entre dans le cadre de l'investissement. Il permettra de réhabiliter un quartier et développer le cinéma de Clamecy de manière optimale. Les aménagements de l'actuel cinéma seront démontés pour être utilisés dans ce futur projet. Nous rendrons un bâtiment vide au propriétaire.

➤ Vote de l'étude cinéma : Unanimité.

Commune de Clamecy : Sécurisation de la RD 951 au droit du Collège et de la rue des Plantes : réfection d'un plateau traversant :

R. GATEAU : Le déroulement de la procédure de dévolution correspondant aux travaux de sécurisation de la RD 951 au droit du Collège et de la rue des Plantes : réfection d'un plateau traversant est le suivant. L'offre de la société MERLOT TP RN7 MESVES-SUR-LOIRE, pour un montant de 32 901,00 € HT soit 39 481,20 € TTC et un délai d'exécution de 5 jours ouvrés à compter de l'ordre de service.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché désigné ci-dessus, ainsi que tous les documents afférents avec la société MERLOT TP et les tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux, ainsi qu'à en suivre l'exécution et le règlement.

Un autre candidat s'était positionné, la société Eiffage, pour une offre de 48 800,03 € HT soit 58 440,04 € TTC avec une note de 40,54 contre 60,00 pour Merlot.

La pente des amorces du ralentisseur sera diminuée afin que les voitures montent plus facilement et moins de bruit au passage des camions.

O. MAILLARD : Est-ce que vous pouvez répéter les sommes ? Nous n'avons pas les documents.

R. GATEAU : Pour Eiffage, 48 800,03 € HT et 58 440,04 € TTC ; pour Merlot 32 901,00 € HT soit 39 481,20 € TTC.

N. BOURDOUNE : Cela a été vu en Commission des travaux.

➤ Vote de la sécurisation de la RD 951 : Majorité (1 abstention).

N. BOURDOUNE : Nous aurions pu le faire cet été, comme prévu par la première consultation, mais aucune entreprise n'était capable de réaliser les travaux dans les délais impartis. Il s'agit aussi d'une question de sécurité pour l'ensemble de usagers de cette voie.

- Marché place des Promenades : attribution :

R. GATEAU : La consultation des entreprises relative aux travaux de réaménagement de la place des Promenades s'est déroulée du 27 juin au 31 juillet dernier. Une offre a été remise par l'entreprise EIFFAGE et a fait l'objet d'une analyse par la maîtrise d'œuvre (entreprise ECMO). La maîtrise d'œuvre conclut à l'adéquation de la proposition avec les préconisations techniques du marché (Cahier des Clauses Techniques Particulières). La Commission d'Appel d'Offres s'est régulièrement réunie le 23 août dernier et a rendu un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE. Le montant de l'offre est cohérent avec l'estimation financière réalisée par la maîtrise d'œuvre.

Montant de l'offre retenue :

> Tranche ferme

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 519 846,73 €
- Montant TTC : 623 816,07 €

> Tranche optionnelle 1

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 109 459,18 €
- Montant TTC : 131 351,01 €

> Tranche optionnelle 2

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 31 450,23 €
- Montant TTC : 37 740,27 €

La tranche optionnelle 1 concerne la rue des Promenades et l'amorce de la place des Promenades. La tranche optionnelle 2 concerne la place des Victoires, située en face.

Le Conseil Municipal devra décider de l'attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE dans les conditions financières et techniques proposées et analysées.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

M. CARVOYEUR : Quel est le délai du marché ?

N. BOURDOUNE : Nous avons deux ans pour affirmer les tranches optionnelles et le dernier semestre 2023 pour la tranche ferme. L'objectif est de rendre la place des Promenades au stationnement au 15 décembre afin de rendre moins d'impact pour les commerces avant les fêtes de Noël.

O. MAILLARD : Vous avez expliqué le montant de l'offre par rapport aux trois tranches. Est-ce que les trois tranches ont été retenues ?

N. BOURDOUNE : Nous sommes engagés sur la tranche ferme. Nous avons deux ans pour nous positionner sur les tranches optionnelles. Cela dépendra de nos réserves financières, de la pertinence

en fonction des différents travaux engagés en début d'année prochaine comme les petites ruelles de la collégiale. Nous nous positionnerons plus tard sur les tranches optionnelles.

R. GATEAU : Les travaux sont engagés sur plusieurs budgets. Cela nous apportera plus de souplesse.

- Vote sur l'attribution du marché place des Promenades : Unanimité.

FINANCES :

- Immeuble rue du Grand Marché : actualisation du plan de financement :

N. FAULE : Il convient de modifier le plan de financement relatif à la déconstruction de l'immeuble 13 rue du Grand Marché en vue de la création d'une plateforme pour l'aménagement d'un îlot de fraîcheur en centre-ville. Le plan de financement fait apparaître un co-financement à hauteur de 60 % au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de démolition	83 770,00	FEDER	57 162,00
Mission suivi de chantier	3 500,00		
DIAG	2 000,00		
Interventions préalables au chantier	1 800,00		
Aléas	4 200,00	Autofinancement	38 108,00
TOTAL Dépenses	95 270,00	TOTAL Recettes	95 270,00

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette demande de subvention la plus élevée possible.

O. MAILLARD : Pour cet immeuble, M. GATEAU nous avait présenté le 6 juin un plan de financement pour un montant de 193 900 avec des aléas de 900 € seulement, qui passent aujourd'hui à 4 200. Le plan de financement des travaux de démolition diminue très fortement, de 180 000 € à 83 000 euros 770. Nous avons maintenant l'absence de la subvention de l'État, qui était de 37 580 € et 112 740 € de subvention FEDER. Je ne peux que vous féliciter pour cette économie. Nous n'avons plus besoin de marché public, de concurrence, dispense de publicité le montant étant de moins de 100 000. Nous revotons le plan de financement. Pouvez-vous nous donner des explications ?

N. BOURDOUNE : Cela s'appelle les bonnes surprises des consultations. Nous étions sur un plan de financement théorique en fonction d'une évaluation effectuée par une structure qui nous accompagne. Après consultation, les offres s'avèrent moins importantes qu'imaginées. Nous réévaluons le plan de financement par rapport à la réalité des dépenses que cette déconstruction, et non démolition, va engager. Contrairement à ce qui est dit, ce n'est ni un immeuble du Moyen-Âge, ni une librairie médiévale, mais un immeuble reconstruit à la fin du XIX^{ème} siècle à la suite d'un incendie, mal reconstruit et ayant rapidement présenté des défauts de structure. Esthétiquement, cela présentait bien, mais un certain nombre de désordres ont été constaté au moment de la tentative de sauvegarde. La démarche est de déconstruire ce bâtiment avec une entreprise spécialisée de compagnons qui vont déconstruire morceau par morceau à la main en sécurisant au maximum l'environnement et en entourant le bâtiment pour éviter que quelque chose ne tombe sur la route, les véhicules ou les commerces environnants. C'est un peu un travail d'orfèvre pour le prix de cette première phase de l'opération. Ensuite viendra la création de l'îlot de fraîcheur pour sortir d'un centre-ville tout minéral, l'obsession des ABF (Architectes des Bâtiments de France) précédents. Avec le

réchauffement, nous avons besoin de beaucoup plus de végétation dans nos environnements immédiats, notamment en centre-ville.

M. CARVOYEUR : Je vais me répéter, mais quels sont les délais de déconstruction ? Le début et la fin des travaux prévue ?

N. BOURDOUNE : Nous attendons une information de la part d'ENEDIS pour un compteur alimentant tout le quartier. Normalement, les travaux devraient commencer le 9 octobre pour une durée de 4 à 6 semaines.

N. FAULE : Je précise que ce projet a obtenu l'avis favorable de la Commission des finances et de la Commission des travaux.

➤ Vote du plan de financement : Unanimité.

- Cinéma : proposition de nouveau tarif (Cin'Espiègle) :

I. CIUDAD-KADI : Le cinéma municipal participe au programme Cin'Espiègle organisé par les CIBFC (Cinéma Indépendants de Bourgogne Franche-Comté). Ce programme est dédié au très jeune public (entre 3 et 6 ans) et les films sont en format court (45-60 minutes). Ce programme participe à notre labellisation « Jeune Public » dans le cadre du classement Art et Essai du cinéma. Le cinéma municipal propose depuis deux ans ce programme au rythme de trois séances mensuelles. Il est proposé pour ces séances un tarif unique de 4,00 € (adultes et enfants) afin de permettre l'accès de toutes et tous à ce programme.

➤ Proposition de nouveau tarif : Unanimité.

- Régie Agricole : demande de subvention dans le cadre du contrat Pays-Région Territoires en Action

N. BOURDOUNE : Démarré en 2022 à la suite d'une étude de faisabilité validée, le projet de régie agricole est rentré dans une phase plus concrète en 2023. Avec la mobilisation d'une partie des serres et bacs situé rue de Druyes. On va entrer dans une phase plus concrète avec l'aménagement d'une parcelle au Champs Niffon de 3 ha.

Pour mener à bien ce projet de régie agricole, une demande de subvention a été formulée au Pays Nivernais Morvan, porteur d'un PAT (Projet Alimentaire Territorial). Ainsi, le Comité de Pays a rendu un avis favorable pour la présentation du projet à la Région, au titre de la subvention : « Aménagement du Territoire - Territoires En Actions (TEA) ». Le projet s'élève à 60 000 € en investissement (matériels et outillage, tunnels, véhicule, structures...) et peut bénéficier d'une subvention de 18 000 euros (30 %).

Je vous demande de m'autoriser à solliciter la subvention « Aménagement du Territoire - Territoires En Actions (TEA) » à la Région via le Pays Nivernais Morvan.

Ces légumes sont pour le moment réservés à l'épicerie sociale.

O. MAILLARD : Je voulais savoir s'il était possible de visiter le ou les lieux.

N. BOURDOUNE : Oui, bien entendu. Les agents très investis seront ravis de montrer le fruit de ces espaces. Nous allons vous proposer cela. Il est opportun que les Conseillers Municipaux puissent voir. Pour la partie Champs Niffon, c'est encore un champ, il n'y a rien à voir pour le moment. Pour la partie actuellement mobilisée, nous allons voir avec les deux agents, le responsable du service et l'agent en charge, pour organiser cela. Comme l'a dit Mme KADI, cela a déjà été effectué avec les enfants du CMEJ (Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes).

A. DEDIANNE : Le personnel est énormément investi. J'habite juste à côté et je peux vous affirmer qu'ils sont présents dès 6 h du matin et aussi à 19 h, au moment où la nuit tombe actuellement. Ils s'investissent beaucoup pour obtenir de si beaux légumes.

I. CIUDAD-KADI : Ce terrain était complètement abandonné, en friche. Il a été nettoyé et est complètement réinvesti.

N. BOURDOUNE : Nous valorisons la ville et les agents.

M. CARVOYEUR : Est-ce qu'il est envisagé une synergie avec le Lycée puisque l'on demande une subvention à la Région ? Pour fournir des produits bio au lycée, il me semble qu'ils ont des difficultés à les acheter au prix du marché.

N. BOURDOUNE : Pour l'instant, les volumes ne sont pas adaptés aux besoins du lycée. De plus, nous ne demandons pas réellement de subvention à la Région. Nous mettons du personnel à disposition dans la cuisine.

M. CARVOYEUR : On va demander une subvention à la Région pour monter ce projet. On pourrait demander de contractualiser une partie de la production, voire augmenter notre production avec des emplois pour Clamecy.

N. BOURDOUNE : À terme, le but est d'alimenter notre propre cuisine centrale. La Région est propriétaire des murs du lycée mais le gestionnaire des achats dépend de l'Éducation Nationale. Il est difficile de faire respecter la loi EGAlim sans autorité hiérarchique sur la personne responsable des achats. La Région réfléchit à l'éventualité de reprendre ces personnels à son propre compte. Cela ferait sens à mon avis.

À court terme, nous voulons que les élèves des écoles primaires aient une alimentation de qualité, au maximum sur une production bio, totalement maîtrisée et s'appuyant sur des producteurs locaux en complément. Comme toute exploitation, nous sommes soumis à certains aléas. Nous ne sommes pas certains de fournir les volumes suffisants dont nous aurons besoin. L'enjeu de cette phase test est de vérifier ce que l'on peut produire, alimenter l'épicerie sociale, pour monter en charge. Nous allons continuer à alimenter l'épicerie pour, à terme, fournir nos propres besoins dans les écoles primaires. Si nous montons encore en puissance, en s'associant avec les maraîchers locaux, en négociant avec la Région, nous essayerons de voir la possibilité de fournir la consommation en légumes du collège et du lycée, puisque nous sommes en circuit court et en bio. Ce sera l'occasion de dimensionner la régie agricole. Elle est de 3 ha mais la place à mobiliser est beaucoup plus importante. Nous pourrions devenir l'un des fournisseurs essentiels en filière très courte de la cuisine centrale du lycée et créer des emplois portés par la collectivité.

M. CARVOYEUR : Ce projet inclut, j'imagine, des projets de légumerie et conserverie global.

N. BOURDOUNE : Cela fait partie du projet global. L'essentiel des productions se font l'été, donc hors période scolaire. Si nous souhaitons les conserver, il est nécessaire de faire des conserves et les transformer.

J. GUIBERT : La loi EGAlim ne stipule pas le circuit court. C'est une bonne intention de base, mais le circuit court n'apparaît pas dans la loi, mais uniquement le bio. On peut le regretter. Le jour où on contractualisera avec la Région, ce ne sera pas une difficulté. On oublie cet aspect dans les débats. Lors des débats en Région, la Vice-Présidente en charge des cantines parle de circuits courts, mais la loi stipule uniquement le bio.

Concernant la régie agricole, l'intentionnel est bon. J'ai des difficultés sur le montage, la façon de fonctionner, le coût ainsi que, sur le court terme, la non-atteinte des objectifs. On ne fournit pas les légumes à la cantine de la Région, ce qui pose un problème, puisque c'est elle qui transforme les repas. C'est une vraie difficulté de ne pas contractualiser en amont ou pu renégocier avec la Région avant d'avancer sur ce dossier. Pour tous ces points, je ne peux pas avancer même si c'est une demande de subvention sur la régie agricole, je préfère m'abstenir.

➤ Vote régie agricole : demande de subvention : Majorité (1 abstention).

ENVIRONNEMENT :

- Coupes de bois

D. GIRAULT : Il s'agit d'une opération régulière, réalisée tous les ans. Comme vous le savez, la forêt communale est gérée par l'ONF (Office National des Forêts), que nous rémunérons 2 € par ha ainsi que 10 % de toutes les ventes réalisées. C'est la convention habituelle pour toutes les communes de France avec l'ONF.

Il est proposé de demander à l'ONF :

- Le martelage de la parcelle 10 au titre de l'exercice 2024,
- La mise en vente des futaies martelées en bloc et sur pied lors des adjudications de l'automne 2024,
- La vente des houppiers de la parcelle 10 à ONF Energie,
- Le martelage de la parcelle 37 au titre de l'exercice 2024 et la mise en vente des futaies martelées en bloc et sur pied lors des adjudications du printemps 2024,
- Le martelage des houppiers de la parcelle 37 qui seront destinés soit à l'affouage, soit vendus à l'amiable,

Au profit de l'affouage 2023-2024 :

- Le martelage et la délivrance du taillis et des petites futaies sur les couloirs d'exploitation de la parcelle 33,
- Le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage sous la responsabilité de 3 garants, Messieurs Yves BIERE, Jean-Claude BIZET et Marcel SIMIER, les délais d'exploitation étant les suivants : fin d'abattage : 15/04/2024 ; fin de débardage : 15/10/2024,

Ils ont toujours donné satisfaction, d'où leur reconduction dans cette fonction.

- La fixation du nombre de lots à 50, le montant de la redevance étant maintenu à 30 € TTC par lot.

Nos bénéfices sur la vente de bois augmentent régulièrement mais nous ne sommes pas aux abois. Nous ne sommes pas non plus dans la dilapidation des biens patrimoniaux, l'augmentation du volume utilisable en forêt est supérieure à ce que nous traitons.

Vous verrez encore pendant deux ans les semenciers de la parcelle 10, car nous avons décidé de les conserver encore deux ans au lieu de les couper tout de suite, dans un but de pacification de ce qu'est une parcelle forestière.

O. MAILLARD : Vous faites valider ces coupes sans avoir le document. Y a-t-il un règlement d'affouages avec des conditions ? Avez-vous réalisé une information auprès des habitants ? Je n'ai pas vu d'information sur le site de la Ville ou le Facebook. Comment se passe l'inscription ?

D. GIRAULT : Il existe un règlement d'affouages stipulant les dates, les conditions de sécurité, les équipements obligatoires. Il contient aussi des éléments écologiques, comme l'obligation d'utiliser de l'huile de chaine biodégradable. L'information des affouages arrive peut-être de façon tardive. Nous pourrions sans doute avancer la date de proposition. Cette information se fait par l'intermédiaire de la presse. L'information est bien passée, puisque nous avons quelquefois plus d'affouagistes que de lots. L'équité de la répartition des lots est le tirage au sort des lots, qui assure l'égalité des chances à chacun. L'information arrive tardivement car nous avons pris l'habitude d'organiser cela autour du 20 novembre. Peut-être faudrait-il le rapprocher vers la fin de l'été.

N. BOURDOUNE : Nous pouvons préciser l'évolution. Avant, les affouages avaient lieu tous les 2 ans. L'ONF nous a demandé d'en faire tous les ans pour une meilleure gestion du domaine communal. Les tirages aux sorts ont lieu fin novembre-début décembre. À cause du réchauffement climatique, la sève descend plus tard et la durée pour la coupe est de plus en plus courte. Les affouagistes sollicitent la mairie en direct concernant l'éventualité d'un affouage sur l'année à venir. Nous informons par la suite par voie de presse. Comme cela est soumis à une délibération du Conseil Municipal, nous ne pouvions informer qui que ce soit de la possibilité d'avoir des affouages cet hiver, le Conseil Municipal ne s'étant pas encore prononcé.

D. GUIRAULT : Nous pourrions avancer les formalités d'affouage par rapport à la date de sa réalisation. Le Conseil Municipal étant public, la publicité commence à partir d'aujourd'hui.

➤ Vote coupes de bois : Unanimité.

RESSOURCES HUMAINES :

- Créations de poste :

N. BOURDOUNE : Il est proposé de procéder aux créations d'emplois suivantes :

- Un emploi permanent d'attaché à temps complet 35/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2023. Il s'agit de la nomination d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe à ce grade au titre de la promotion interne. Lors du prochain Conseil Municipal, nous supprimerons ce poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- Un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet 35/35^{ème} à compter du 14 septembre 2023 pour une durée de 6 mois pour assurer la conduite de la navette municipale gratuite durant les travaux d'aménagement de la place des Promenades et au-delà. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.
Comme cela va être annoncé dans la presse, une navette municipale assurera la liaison entre les parkings périphériques et le centre-ville pendant les travaux. Nous sommes sur une expérimentation de 6 mois afin de quantifier les besoins et d'adapter le véhicule. Actuellement, la navette dispose de 11 places assises et 11 places debout. Si ce besoin est confirmé et ce service adopté par les Clamecycois, nous investirons dans l'achat d'une navette électrique gratuite.

O. MAILLARD : La commission RH n'a pas été réunie. Je voulais aussi savoir combien d'attachés figurent sur le tableau au niveau de la commune, si l'adjoint technique a été recruté ainsi que les emplois permanents d'adjoints d'animation.

N. BOURDOUNE : Nous n'avons pas encore abordé le point sur les adjoints d'animation. L'adjoint technique a été recruté. Son contrat commence ce lundi. Il s'agit d'un poste de contractuel pour 6 mois. Il s'agit donc des prérogatives de délégation au Maire telles que déterminées par le Conseil Municipal.

Pour la promotion interne, nous félicitons grandement l'agent concerné. Nous en avons quelques-uns mais c'est l'évolution au mérite de certains agents de cette collectivité. Ce n'est pas un caprice du Maire, mais une décision sur dossier du Centre De Gestion (CDG). Un nombre de postes est déterminé à l'échelle du département. Si elle a eu cette promotion, c'est qu'il s'agit d'une personne considérée comme particulièrement brillante par le Département et nous sommes ravis de l'avoir parmi nos effectifs. L'adjoint technique est le conducteur de la navette.

➤ Vote créations de postes : Unanimité.

- Créations de postes :

N. BOURDOUNE : Dans le cadre de la résorption des emplois précaires, il est également proposé de procéder aux créations d'emplois suivantes :

-10 emplois permanents d'adjoint d'animation à temps non complet 6,3/35e (temps annualisé) à compter du 1^{er} octobre 2023.

Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés pour une durée maximale de 3 ans renouvelables pour une durée égale. À l'issue de la période maximale de 6 ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée. Les agents contractuels seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation.

O. MAILLARD : Est-ce que ces adjoints d'animation ont été recrutés ?

I. CIUDAD-KADI : Nous avons voté sur les adjoints d'animation pour le périscolaire lors d'un précédent Conseil Municipal.

O. MAILLARD : Ce sont des reconductions de contrat.

N. BOURDOUNE : Non. L'enjeu est de créer ces emplois. En termes de quotité de travail, ces emplois sont peu importants. Nous créons véritablement les postes pour fidéliser ces personnels. Avant, ces gens travaillaient de manière précaire et sans perspective. Nous voulons les fidéliser et, à terme, pérenniser leur emploi au sein de la collectivité. C'est pour cela que l'on parle de résorption de l'emploi précaire.

➤ Vote créations d'emploi : Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Remarques lors de la séance du Conseil Municipal du jeudi 19 octobre :

Page 4 : remplacer « Il y a des zones pas forcément les plus adaptées pour un cinéma à cet endroit. » par « Il y a deux zones pas forcément les plus adaptées pour un cinéma à cet endroit. »

➤ Vote du Procès-Verbal : Unanimité.